



**Crédits supplémentaires pour 2022**

(2<sup>e</sup> série)

Préavis N° 2022 / 31

Lausanne, le 13 octobre 2022

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

**1. Objet du préavis**

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2022, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>4'737'900.00</u>	<u>-2'263'900.00</u>	<u>2'474'000.00</u>
		<i>Recettes</i>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 30 du préavis)	<u>144'500.00</u>	<u>0.00</u>	<u>144'500.00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires (détail en page 33 du préavis)	<u>99'000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>99'000.00</u>

**2. Détail des demandes**

**A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE		
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité		Services industriels	
NATURE	301 Traitements	24'700	30'500	337'100	488'800	963'500		1'844'600		
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'300	2'800	32'200	45'400	92'100		174'800		
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'000	500	26'800	13'900			44'200		
	305 Assurance-accidents			400		2'400		2'800		
	309 Autres charges de personnel		13'400					13'400		
	310 Imprimés et fournitures de bureau	7'200						-1'900	5'300	
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	28'000	-56'000	24'600		50'000		-172'600	-126'000	
	312 Eau, énergie et chauffage		130'000	36'100		8'000			174'100	
	313 Marchandises	4'000	76'000	105'500	-19'500	-35'000		25'000	156'000	
	314 Entretien des biens immobiliers		558'000	37'400	462'000	391'900			1'449'300	
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			262'100	20'600				282'700	
	316 Loyers et redevances d'utilisation	25'100		-34'400		122'800			113'500	
	317 Déplacements, débours, dédommagements				-7'600				-7'600	
	318 Autres prestations de tiers	106'500	34'000	18'000	58'400	23'300		-2'100	238'100	
	319 Impôts, taxes et frais divers	-2'900	-5'000					52'300	44'400	
	365 Subventions à des institutions	-232'800	1'040'500	-54'200		25'000	70'000		848'500	
	366 Aides individuelles					-12'200			-12'200	
	380 Attributions aux réserves		-508'000						-508'000	
		<b>Total des charges</b>	<b>-34'900</b>	<b>1'316'700</b>	<b>791'600</b>	<b>1'062'000</b>	<b>1'631'800</b>	<b>70'000</b>	<b>-99'300</b>	<b>4'737'900</b>
		434 Redevances et prestations facturées	-30'000	-20'000	-120'000	-81'700			40'000	-211'700
	436 Dédommagements de tiers				-15'500				-15'500	
	438 Prestations facturées aux crédits d'investissement				-23'000				-23'000	
	439 Autres recettes	64'900	-1'040'500	-200'300		-90'000		-76'000	-1'341'900	
	451 Participation du Canton aux charges		-98'400	-193'200		-366'200			-657'800	
	460 Subventions de la Confédération							-5'000	-5'000	
	461 Subventions du Canton			-9'000					-9'000	
	<b>Total des revenus</b>	<b>34'900</b>	<b>-1'158'900</b>	<b>-522'500</b>	<b>-120'200</b>	<b>-456'200</b>	<b>0</b>	<b>-41'000</b>	<b>-2'263'900</b>	
	<b>TOTAL PAR DIRECTION</b>	<b>0</b>	<b>157'800</b>	<b>269'100</b>	<b>941'800</b>	<b>1'175'600</b>	<b>70'000</b>	<b>-140'300</b>	<b>2'474'000</b>	
	Page du préavis	page 3	page 7	page 12	page 20	page 24	page 28	page 29		

## 1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		1000 Conseil communal	1103 Secrétariat municipal	1110 Secrétariat général	1401 Service de la culture	1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne		
NATURE	301				24'700		24'700	
	303				2'300		2'300	
	304				3'000		3'000	
	310				7'200		7'200	
	311			28'000			28'000	
	313				4'000		4'000	
	316	9'000	9'000		7'100		25'100	
	318		-6'000	-14'000	117'500	9'000	106'500	
	319		-18'000	-1'300	16'400		-2'900	
	365			-131'700	-101'100		-232'800	
		<b>Total des charges</b>	<b>9'000</b>	<b>-15'000</b>	<b>-119'000</b>	<b>81'100</b>	<b>9'000</b>	<b>-34'900</b>
	434	Redevances et prestations facturées				-30'000		-30'000
	439	Autres recettes			125'000	-51'100	-9'000	64'900
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>125'000</b>	<b>-81'100</b>	<b>-9'000</b>	<b>34'900</b>	
	<b>TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN</b>	<b>9'000</b>	<b>-15'000</b>	<b>6'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Page du préavis	page 3	page 4	page 4	page 5	page 6		

### 100 Autorités

#### 1000 Conseil communal

Maintenance de l'application AGIR

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1000.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 10'600.-	CHF 0.-	CHF 9'000.-

Voir détails sous 1103 « Secrétariat municipal »

**110 Secrétariat municipal****1103 Secrétariat municipal**Maintenance de l'application AGIR

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1103.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 155'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 9'000.-</b>
1103.319	Cotisations et frais divers	CHF 1'655'100.-	CHF 0.-	<b>CHF -18'000.-</b>

Lors de l'établissement du budget 2022, nous avons budgété le montant de la maintenance tel qu'il avait été prévu dans l'offre de 2018, soit CHF 19'000.- (CHF 9'500.- sur le compte 1000.316 et CHF 9'500.- sur le compte 1103.316). La facturation de maintenance pour 2022 n'a pas encore été reçue, ces montants n'ont donc pas encore été comptabilisés.

Suite à la mise en production qui a eu lieu en juin 2021, des développements supplémentaires ont été réalisés et ces derniers ont engendré une augmentation des coûts de maintenance qui se montent désormais à CHF 36'850.60.

Les CHF 18'850.60 de coûts de maintenance supplémentaires seront compensés par le compte cotisations et frais divers.

Voir aussi sous 1000 « Conseil communal »

Création d'un parking vélo couvert de huit à dix places et de dix places en libre accès sous la place de la Louve

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1103.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'312'300.-	CHF 0.-	<b>CHF -6'000.-</b>

Voir détails sous 1110 « Secrétariat général »

**1110 Secrétariat général**Création d'un parking vélo couvert de huit à dix places et de dix places en libre accès sous la place de la Louve

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1110.311	Achats d'installations	CHF 4'300.-	CHF 0.-	<b>CHF 20'000.-</b>
1110.318	Autres prestations de tiers	CHF 610'100.-	CHF 0.-	<b>CHF -14'000.-</b>

Le recours croissant du vélo pour venir travailler engorge la cour de l'Hôtel de Ville, compliquant ainsi l'aménagement des pauses du Conseil communal et l'évacuation des containers. De plus, en cas d'incendie, l'encombrement pourrait allonger les délais d'évacuation.

Ainsi, un parking vélo est planifié sous la place de la Louve nécessitant du matériel et des travaux d'installation pour proposer huit à dix places couvertes et dix places sur une structure fixée au sol libre d'accès.

La compensation de cette charge s'effectuera sur les comptes « Autres prestations de tiers » du Secrétariat général CD et du Secrétariat municipal.

Voir aussi sous 1103 « Secrétariat municipal »

Nouvel équipement informatique répondant aux standards de sécurité informatique de la Ville de Lausanne et remplacement d'écrans défectueux

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.		
1110.311	Achat de matériel informatique	CHF	4'300.-	CHF	0.-	CHF	8'000.-
1110.319	Cotisations et frais divers	CHF	155'500.-	CHF	0.-	CHF	-1'300.-
1110.365	Subvention à des institutions	CHF	10'043'000.-	CHF	0.-	CHF	-6'700.-

En début 2022, l'équipement informatique de l'Unité relations internationales de la Ville, qui provenait de l'Union mondiale des Villes olympiques, a dû être changé afin de respecter les prescriptions de sécurité du Service d'organisation et d'informatique (SOI).

Afin d'assurer la sécurité selon ses standards, le SOI a commandé cinq ordinateurs, cinq écrans et le matériel de connexion nécessaire (CHF 6'700.-).

Par ailleurs, plusieurs écrans du personnel de la Comptabilité de direction et du Bureau de développement et métamorphose, étaient vétustes et ont dû être changés par une commande urgente (CHF 1'300.-).

La compensation de cette charge provient d'une réduction de subvention 2022 de l'Union mondiale des Villes olympiques (CHF 6'700.-) et du renoncement de la cotisation Active Well-being initiative (CHF 1'300.-), temporairement inactive.

Création de la fondation « Lausanne Capitale olympique » afin d'optimiser les prestations Ville et Canton en matière de promotion du sport international

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.		
1110.365	Subventions à des institutions	CHF	10'043'000.-	CHF	0.-	CHF	-125'000.-
1110.439	Autres recettes	CHF	-819'500.-	CHF	0.-	CHF	125'000.-

Voir détails sous 3810 « service des sports »

**1401 Service de la culture**

SPONSORING

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.		
1401.301	Traitements	CHF	5'073'700.-	CHF	0.-	CHF	24'700.-
1401.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	471'600.-	CHF	0.-	CHF	2'300.-
1401.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	654'600.-	CHF	0.-	CHF	3'000.-
1401.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	264'400.-	CHF	0.-	CHF	7'200.-
1401.313	Marchandises	CHF	109'100.-	CHF	0.-	CHF	4'000.-
1401.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	130'500.-	CHF	0.-	CHF	7'100.-
1401.318	Autres prestations de tiers	CHF	387'500.-	CHF	0.-	CHF	117'500.-
1401.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	338'900.-	CHF	0.-	CHF	16'400.-
1401.365	Subventions à des institutions	CHF	52'120'800.-	CHF	0.-	CHF	-101'100.-
1401.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-334'000.-	CHF	0.-	CHF	-30'000.-
1401.439	Autres recettes	CHF	0.-	CHF	0.-	CHF	-51'100.-

Administration :

Dans le cadre de sa politique d'accès à la culture, le projet de médiation culturelle « Penser la diversité autrement » a été mis en place par le Service de la culture. Il réunit quatre institutions culturelles lausannoises invitées à mener une réflexion de fond et à concrétiser un projet-pilote portant sur leurs processus internes et sur la place de la participation culturelle et de la diversité au sein de leur structure conçu à destination de publics ciblés et diversifiés. Le mandat attribué pour accompagner ces quatre institutions culturelles partenaires dans leur réflexion et la mise en œuvre de leur projet (observation de

la méthodologie, ressources mobilisées, conseils et mise en réseau, etc.) est entièrement compensé par un soutien financier de Pro Helvetia (1401.439) [CHF -20'000.-].

#### Musée historique de Lausanne (MHL) :

Augmentation temporaire du taux d'activité d'une collaboratrice du Musée historique de Lausanne pour le traitement d'un fonds d'images remis par les Transports lausannois (TL). Ce dépassement est entièrement compensé par une contribution équivalente des TL et de l'Association Mémoire de Lausanne (1401.434) [CHF -30'000.-].

Le sponsoring obtenu par le MHL a permis d'améliorer et d'étoffer le contenu des deux expositions « Envol » et « Le Vert, la Nature en Ville » (impression du matériel promotionnel; matériel pour décors d'exposition; mandats scénographie, graphisme, sonorisation ; droits d'utilisation d'image et frais de transport des œuvres) (1401.439) [CHF -31'100.-].

#### Résidence internationale d'artistes

Un projet de résidence artistique internationale, résultant d'une collaboration avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, a été mis en place dès juillet 2022, en concrétisation du programme de législature. Un appartement, loué au sein de la Coopérative d'habitation La Meute, au Parc du Loup 3, est mis à disposition des bénéficiaires de cette résidence. Le loyer, les charges administratives pour la gestion de cet espace, ainsi que les frais internet, se montent à CHF 7'100.- pour 2022. A ce montant s'ajoutent les frais d'aménagement de l'appartement (meubles, vaisselle, etc.) pour CHF 7'900.-. Ces frais seront entièrement compensés par une économie sur les subventions casuelles (1401.365) [CHF -15'000.-].

#### Observatoire romand de la culture

A l'issue d'une étude de faisabilité commandée en 2021, l'Université de Lausanne (UNIL), la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), la Conférence des délégués aux affaires culturelles (CDAC) et la Ville de Lausanne, rejointes depuis par 13 autres villes romandes, se sont associés aux milieux professionnels de la culture, pour créer l'Observatoire romand de la culture (ORC). Cet observatoire, rattaché administrativement à l'UNIL, a pour objectif principal d'élaborer des études, ainsi que de produire et récolter des données fiables et comparatives permettant de mieux comprendre les enjeux et de mettre à disposition des acteurs romands des politiques culturelles des outils d'aide à la décision. Il débutera ses activités en septembre 2022 pour une période pilote de trois ans. La cotisation 2022 (2<sup>ème</sup> semestre) sera entièrement compensée par une économie sur les subventions casuelles (1401.365)[CHF -6'100.-].

#### Divers mandats

Divers mandats ont été attribués [mise en place d'un plan d'action d'accompagnement des institutions culturelles subventionnées en lien avec les questions de santé, de sécurité et de climat de travail; définition des structures juridiques, opérationnelles et financières pour la Maison de la culture et de l'innovation numérique (Maison Gaudard); mise en place du logiciel de gestion des subventions; étude des retombées économiques de la culture]. Ces mandats seront entièrement compensés par une économie sur les subventions casuelles (1401.365) [CHF-80'000.-].

## **1920 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne**

### Partenariat entre le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) et la Télé

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
1920.318	Autres prestations de tiers	CHF 186'500.-	CHF 0.-	<b>CHF 9'000.-</b>
1920.439	Autres recettes	CHF -185'000.-	CHF 0.-	<b>CHF -9'000.-</b>

Dans le cadre d'un partenariat formalisé entre la Télé et le BAVL, pour la promotion sur le canal de La Télé des portraits filmés des auteurs et auteures sélectionnés pour le Prix des lecteurs, un montant sera facturé au BAVL. En échange d'un volume publicitaire mis à disposition par « la Télé », le BAVL lui a octroyé les avantages rédactionnels destinés aux partenaires médias. Selon le principe de la comptabilisation au brut, les partenaires saisissent chacun dans leurs comptes le total des prestations fournies mutuellement et définies, soit dans le cas décrit ci-dessus, un montant de CHF 9'000.- en charge sous rubrique 1920.318 et en recette sous rubrique 1920.439. A noter que ce partenariat est renégocié chaque année, de ce fait il ne peut être intégré de manière pérenne au budget courant.

## 2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2300 Service du contrôle des habitants	2410 Corps de police	2504 Protection et sauvetage	2910 Eau potable	
NATURE	301 Traitements			30'500				30'500
	303 Cotisations aux assurances sociales			2'800				2'800
	304 Cotisations à la caisse de pensions			500				500
	309 Autres charges de personnel					13'400		13'400
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				-56'000			-56'000
	312 Eau, énergie et chauffage	130'000						130'000
	313 Marchandises		-9'000			85'000		76'000
	314 Entretien des biens immobiliers	50'000					508'000	558'000
	318 Autres prestations de tiers		14'000			20'000		34'000
	319 Impôts, taxes et frais divers		-5'000					-5'000
	365 Subventions à des institutions	1'040'500						1'040'500
	380 Attributions aux réserves						-508'000	-508'000
	<b>Total des charges</b>	<b>1'220'500</b>	<b>0</b>	<b>33'800</b>	<b>-56'000</b>	<b>118'400</b>	<b>0</b>	<b>1'316'700</b>
	434 Redevances et prestations facturées					-20'000		-20'000
	439 Autres recettes	-1'040'500						-1'040'500
	451 Participation du Canton aux charges					-98'400		-98'400
<b>Total des revenus</b>	<b>-1'040'500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-118'400</b>	<b>0</b>	<b>-1'158'900</b>	
<b>TOTAL SECURITE ET ECONOMIE</b>	<b>180'000</b>	<b>0</b>	<b>33'800</b>	<b>-56'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>157'800</b>	
Page du préavis	page 8	page 9	page 9	page 9	page 10	page 11		

**220 Service de l'économie****2200 Commerce, manifestations, séjour**

Répartition des ressources pour la gestion et l'entretien des infrastructures nautiques, rives du lac et fontaines, ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2200.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 49'500.-	CHF 0.-	<b>CHF 130'000.-</b>
2200.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 40'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 50'000.-</b>

Au vu des enjeux liés à la gestion des infrastructures nautiques, des rives du lac et des fontaines, ainsi qu'aux nouveaux projets liés à ces installations, une nouvelle répartition des ressources est nécessaire.

La présente demande de crédit supplémentaire vise à compléter le budget du Service de l'économie, afin d'absorber les coûts de CHF 130'000.- liés à la consommation d'eau des fontaines.

De plus, les frais d'entretien des fontaines, qui sont actuellement dans le budget 2022 du Service de l'eau pour un montant de CHF 50'000.-, doivent être transférés au Service de l'économie.

Voir aussi sous 2910 « Eau potable »

Mesures de soutien économique en matière de taxes et émoluments 2022

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2200.365	Subventions à des institutions	CHF 540'500.-	CHF 894'400.-	<b>CHF 1'040'500.-</b>
2200.439	Autres recettes	CHF -111'800.-	CHF -894'400.-	<b>CHF -1'040'500.-</b>

La Municipalité a adopté, en 2021, la création d'un Fonds destiné au soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire, avec une dotation se montant à CHF 6 millions.

Au cours du deuxième trimestre 2022, les gratuités et soutiens accordés par la Municipalité se montent à CHF 1'040'500.- avec prélèvement sur le Fonds destiné au soutien des acteurs économiques touchés par la crise sanitaire :

Gratuités et soutiens avec prélèvement sur le Fonds	Montant
Plan de communication en faveur des commerçants lausannois	CHF 600'000.-
Bons « Enjoy Lausanne » 2020 à rembourser aux commerçants lausannois	CHF 20'000.-
Aides aux taxis lausannois et Taxi Services Sàrl	CHF 310'500.-
Anticipations commerciales, gratuité de la taxe annuelle d'occupation du domaine public et raccordement pour 2022	CHF 110'000.-
<b>Total des gratuités ci-dessus</b>	<b>CHF 1'040'500.-</b>

Ces gratuités et soutiens seront comptabilisés en tant que subventions et font l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

**2201 Inhumations et incinérations**Contrôle et inspection des canalisations des eaux claires/usées du Centre funéraire de Montoie

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2201.313	Marchandises	CHF 81'000.-	CHF 0.-	CHF -9'000.-
2201.318	Autres prestations de tiers	CHF 124'200.-	CHF 0.-	CHF 14'000.-
2201.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 108'600.-	CHF 0.-	CHF -5'000.-

Le bâtiment du Centre funéraire de Montoie, mis en exploitation en 1972, demande un entretien constant.

Les canalisations du bâtiment ne peuvent plus assumer les fortes précipitations du climat actuel. En effet, des remontées d'eau dans les sous-sols du bâtiment et des inondations régulières sont dues probablement au diamètre trop petit et/ou à la porosité des canalisations, qui ne permettent pas d'évacuer ces arrivées subites de grandes quantités d'eau.

Depuis quelque temps, des problèmes liés aux canalisations des eaux usées amènent des odeurs très désagréables dans l'ensemble du bâtiment.

En vue de savoir comment répondre à la demande de mise en séparatif des eaux claires et des eaux usées, signalée après l'adoption du préavis N° 2020/47, l'état de la conduite principale, qui traverse le parking du Centre funéraire et rejoint le collecteur principal au niveau du giratoire Av. de Cour – Av. de Montoie doit être contrôlée.

Ce contrôle et inspection approfondi de l'ensemble des canalisations donnera un rapport détaillé de leur état et permettra de statuer sur les travaux futurs (préavis N° 2020/47).

**2300 Service du contrôle des habitants**Financement pour le renforcement urgent du CH

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2300.301	Traitements	CHF 3'576'700.-	CHF 159'300.-	CHF 30'500.-
2300.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 334'500.-	CHF 15'000.-	CHF 2'800.-
2300.304	Cotisations à la caisse de pension	CHF 478'400.-	CHF 2'400.-	CHF 500.-

De multiples absences pour raison de santé du personnel du CH, dont quatre personnes en arrêt de longue durée, induisent une charge de travail qui pèse très lourdement sur le personnel encore vaillant. Les missions régaliennes du CH, dont la mise à jour des données des habitants, dans un délai raisonnable, au moyen des 24'000 opérations mensuelles, sont ainsi menacées de retard, au détriment des habitant-e-s.

Dès lors, la direction du CH requiert l'autorisation d'engager un auxiliaire de renfort pour une durée d'une année, du 1er août 2022 au 31 juillet 2023, le temps de mener à terme la mesure consistant à rendre les collaboratrices et les collaborateurs des services publics « Suisses & permis C » et « Bureau des étrangers » polyvalents, afin de profiter des avantages d'une gestion commune et centralisée de l'ensemble des catégories composant la population lausannoise.

Le financement de cet auxiliaire sera en partie compensé par la perception, par la Ville, des allocations versées au titre d'indemnités pour absences de longue durée due à un accident pour deux personnes du CH (N° poste 00005765 et 00002775), dont les indemnités sont estimées à CHF 37'500.-.

**2410 Corps de police**Remplacement d'une motocyclette accidentée

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2410.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 602'100.-	CHF 0.-	CHF -35'000.-

Voir détails sous B. Autorisations d'achats sous rubrique 2410 « Corps de police »

Acquisition de 20 PC portables pour le Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2410.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 602'100.-	CHF 0.-	CHF -21'000.-

Voir détails sous B. Autorisations d'achats sous rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique »

**250 Service de protection et sauvetage****2504 Protection et sauvetage**Formation du responsable d'exploitation des ambulances

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2504.309	Autres charges de personnel	CHF 636'600.-	CHF 65'000.-	CHF 13'400.-
2504.451	Participation du Canton aux charges	CHF -12'142'200.-	CHF -9'000.-	CHF -13'400.-

Un responsable d'exploitation de service d'ambulances se doit, conformément à la directive relative au responsable de l'exploitation d'un service d'ambulances émise par la Direction générale de la santé, être au bénéfice d'une formation de management supérieur. Le responsable des ambulances de la Ville de Lausanne a suivi, durant les années 2020-2021, les cinq premiers modules de cette formation et il a passé avec succès les examens durant le second semestre 2021. Il doit maintenant suivre quatre modules supplémentaires afin de terminer cette formation. L'écolage de cette formation n'a toutefois pas été intégré dans l'élaboration du budget 2022, car le Service de protection et sauvetage (SPSL) souhaitait que le titulaire commence cette formation en 2023. Il est toutefois précisé que celui-ci est entièrement compensé par une subvention spéciale de la Direction générale de la santé.

Achat de matériel entièrement subventionné par le Détachement poste médical avancé (DPMA)

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2504.313	Marchandises	CHF 1'237'500.-	CHF 0.-	CHF 85'000.-
2504.451	Participation du Canton aux charges	CHF -12'142'200.-	CHF -9'000.-	CHF -85'000.-

En anticipation d'éventuelles pannes d'électricité, la Direction générale de la santé souhaite que le DPMA acquiert en urgence du matériel spécifique (génératrices, batteries de secours, réservoirs à essence). Ce matériel est estimé à CHF 85'000.-. Ces dépenses n'étant pas prévues lors de l'élaboration du budget 2022, un crédit supplémentaire s'avère indispensable. Ces frais seront toutefois entièrement compensés par le versement d'une subvention de la Direction générale de la santé.

Frais du personnel et des astreints de la protection civile dans le cadre des engagements liés au Covid-19

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2504.318	Autres prestations de tiers	CHF 216'100.-	CHF 0.-	CHF 20'000.-
2504.434	Redevances et prestations facturées	CHF -6'290'400.-	CHF 0.-	CHF -20'000.-

L'organisation régionale de protection civile de Lausanne-district a été engagée dans les opérations liées au Covid-19 et à l'Ukraine, principalement en soutien au CHUV, pour les opérations liées à la vaccination ainsi que pour la gestion de l'accueil des réfugiés ukrainiens au Palais de Beaulieu.

Durant ces engagements, il s'est notamment avéré nécessaire de prendre en charge des frais de transport dans le cadre du déplacement des troupes ainsi que la réalisation des missions confiées, ainsi que des frais de repas (mise en pension) qui n'étaient bien entendu pas prévisibles lors de l'élaboration du budget 2022 au printemps 2021. Raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de financer ces frais. Il convient encore de préciser que ces frais sont entièrement compensés par une facturation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

**291 Service de l'eau****2910 Eau potable**Demande d'augmentation du budget d'entretien des ouvrages d'exploitation

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2910.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 1'420'300.-	CHF 0.-	<b>CHF 558'000.-</b>
2910.380	Attribution aux réserves	CHF 5'808'400.-	CHF 0.-	<b>CHF -558'000.-</b>

Pour cette année 2022, plusieurs sujets requièrent des travaux d'entretien relativement importants et qui n'avaient pas été budgétisés. Il s'agit des travaux urgents de génie civil dans l'usine de Bret (CHF 265'000.-), du remplacement des portes d'accès dans deux stations de pompage (CHF 36'000.-), de la réalisation du contrôle d'accès dans 12 stations de pompage (CHF 64'000.-) et de rénovations importantes dans des bâtiments d'habitations (CHF 193'000.-).

Au total, la charge supplémentaire s'élèvera à CHF 558'000.- compensée par le prélèvement sur le fonds de réserve du service de l'eau.

Répartition des ressources pour la gestion et l'entretien des infrastructures nautiques, rives du lac et fontaines, ainsi que la mise en œuvre de nouveaux projets.

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
2910.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 1'420'300.-	CHF 0.-	<b>CHF -50'000.-</b>
2910.380	Attribution aux réserves	CHF 5'808'400.-	CHF 0.-	<b>CHF 50'000.-</b>

Voir détails sous 2200 « Commerce, manifestations, séjour »

### 3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		3000 Secrétariat général	3810 Service des sports	3922 Unités prestations	3923 Subventions et aides individuelles	3934 Emploi Lausanne	
NATURE	301 Traitements	43'100	93'000	53'600		147'400	337'100
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'500	8'700	5'200		13'800	32'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions		2'800	2'000		22'000	26'800
	305 Assurance-accidents					400	400
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			15'000		9'600	24'600
	312 Eau, énergie et chauffage			36'100			36'100
	313 Marchandises		105'500				105'500
	314 Entretien des biens immobiliers			37'400			37'400
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		262'100				262'100
	316 Loyers et redevances d'utilisation			0	-34'400		-34'400
	318 Autres prestations de tiers			18'000			18'000
	365 Subventions à des institutions		55'000		-109'200		-54'200
	<b>Total des charges</b>	<b>47'600</b>	<b>527'100</b>	<b>167'300</b>	<b>-143'600</b>	<b>193'200</b>	<b>791'600</b>
	434 Redevances et prestations facturées		-120'000				-120'000
	439 Autres recettes	-22'600	-163'000	-14'700			-200'300
	451 Participation du Canton aux charges					-193'200	-193'200
	461 Subventions du Canton				-9'000		-9'000
<b>Total des revenus</b>	<b>-22'600</b>	<b>-283'000</b>	<b>-14'700</b>	<b>-9'000</b>	<b>-193'200</b>	<b>-522'500</b>	
<b>TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE</b>	<b>25'000</b>	<b>244'100</b>	<b>152'600</b>	<b>-152'600</b>	<b>0</b>	<b>269'100</b>	
	Page du préavis	page 12	page 13	page 17	page 18	page 19	

#### 3000 Secrétariat général

Besoin en personnel auxiliaires pour deux missions du Bureau lausannois pour les immigrés

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3000.301	Traitements	CHF 2'214'800.-	CHF 0.-	CHF 43'100.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 208'100.-	CHF 0.-	CHF 4'500.-
3000.439	Autres recettes	CHF -34'500.-	CHF 0.-	CHF -22'600.-

## 1. Accompagnement dans l'élaboration de projets (financé par le Fonds lausannois d'intégration (FLI))

Le Fonds lausannois d'intégration (FLI) a prévu de financer un poste d'auxiliaire (CHF 22'600.-), afin d'accompagner les associations de personnes migrantes lors de l'élaboration de projets et leur dépôt au FLI.

## 2. Mise en place de la Cellule Ukraine

Suite à la création de la Cellule Ukraine, un poste d'auxiliaire à 60% a été créé en renfort de la responsable ainsi que du Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) dès le 1er août 2022, prolongeable en fonction de l'évolution des événements (CHF 25'000.-)

**3810 Service des sports**Piscine de Bellerive-Plage – saison estivale 2022 – prolongation des dates d'ouverture

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.	
3810.301	Traitements	CHF	9'410'000.-	CHF	0.-	CHF	93'000.-
3810.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	901'300.-	CHF	0.-	CHF	8'700.-
3810.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	1'135'200.-	CHF	0.-	CHF	2'800.-
3810.313	Marchandises	CHF	658'100.-	CHF	0.-	CHF	5'500.-
3810.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-2'405'200.-	CHF	0.-	CHF	-20'000.-

Préambule

L'exploitation des piscines de plein air lausannoises en 2022 sera marquée par l'indisponibilité de celle de Montchoisi, fermée toute la saison afin de permettre les importants travaux d'assainissement des plages et des conduites et ceux nécessaires au remplacement complet du système de traitement de l'eau, des pompes et du tableau de commande, annoncés dans le préavis N° 2021/18, « Assainissement et entretien d'installations sportive. Demande de crédit-cadre 6<sup>e</sup> étape (2022-2026) ».

Compte tenu de l'indisponibilité durant toute la saison estivale 2022 de la piscine de Montchoisi, la Municipalité a souhaité permettre à la population lausannoise de profiter plus longtemps de Bellerive-Plage avec une exploitation sur 128 jours.

Une exploitation de Bellerive-Plage durant 128 jours entraînera une augmentation totale de CHF 104'500.- du poste « personnel auxiliaire » du budget de fonctionnement du Service des sports (CHF 93'000.- pour les traitements, CHF 8'700.- pour les charges sociales et CHF 2'800.- pour les caisses de pensions). A ces montants, il faut ajouter CHF 5'500.- pour les marchandises diverses et notamment les produits de désinfection de l'eau des piscines).

Demande

Au vu de ce qui précède et afin de respecter les règles comptables, le Service des sports sollicite un crédit supplémentaire 2<sup>e</sup> série total de CHF 110'000.-. Cette demande sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires, à hauteur de CHF 20'000.-, sur un autre poste budgétaire – finances perçues.

Produits de désinfection de l'eau des piscines et de traitements des terrains de sports

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.	
3810.313	Marchandises	CHF	658'100.-	CHF	0.-	CHF	100'000.-
3810.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-2'405'200.-	CHF	0.-	CHF	-100'000.-

Piscine de Bellerive et de quartiers

Les conditions météorologiques des mois de mai, juin, juillet et d'août ont été exceptionnelles (vagues de chaleur, rares épisodes nuageux ou pluvieux), ce qui a eu pour conséquence une affluence record dans les piscines de Bellerive-Plage et de quartier (Bellevaux, Boisy, Montétan et Vieux-Moulin).

Ainsi, avant même que la saison soit terminée, à fin août, la piscine de Bellerive-Plage a accueilli plus de 256'000 usagers/ères, enregistrant une hausse de la fréquentation de quelque 90% par rapport à 2021 (135'000 en 2021).

Compte tenu de la chaleur et de la fréquentation journalière record des piscines, une quantité nettement plus importante de produits de désinfection de l'eau a dû être utilisée tout au long de la saison, afin de répondre aux obligations légales en matière d'hygiène et de qualité des eaux de baignade. Un dépassement budgétaire de CHF 40'000.- est à prévoir d'ici la fin de la saison fixée au 11 septembre 2022.

#### Piscine de Mon-Repos

Corollaire d'un retour à la normale après deux années « COVID », la piscine couverte de Mon-Repos a vu sa fréquentation revenir aux chiffres d'avant la pandémie, voire légèrement augmenter. De ce fait, comme pour les piscines de plein air cet été, une augmentation significative des dépenses en produits de désinfection de l'eau a été enregistrée, entraînant, d'ici la fin de l'exercice 2022, un dépassement de CHF 20'000.-.

#### Terrains de football et de sports

Les vagues de chaleur observées depuis plusieurs mois ont mis à mal les terrains de football et de sports entraînant l'apparition de maladies fongiques. Le Service des sports a été contraint d'augmenter les doses de semences, d'engrais et de produits de traitement pour éradiquer lesdites maladies et ainsi sauver les terrains concernés. Un dépassement budgétaire de CHF 40'000.- est à prévoir.

#### Demande et compensation

Au vu ce qui précède et considérant que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne permet pas d'absorber les coûts supplémentaires présentés et expliqués dans les paragraphes précédent, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 100'000.- s'avère nécessaire.

Toutefois, la compensation intégrale de ce crédit supplémentaire est rendue possible grâce à l'augmentation des recettes en lien avec les entrées journalières et la vente d'abonnements à la piscine de Bellerive-Plage (nature 434). En effet, à fin août, les recettes perçues à Bellerive-Plage s'élèvent à CHF 1'100'000.-, soit CHF 425'000.- de plus que le montant inscrit au budget 2022 du Service des sports (CHF 675'000.-).

#### Divers rénovations énergétiques avec retour sur investissement de moins de cinq ans

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3810.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 567'200.-	CHF 0.-	<b>CHF 160'000.-</b>
3810.439	Autres recettes	CHF -258'900.-	CHF 0.-	<b>CHF -38'000.-</b>

La demande suivante couvre trois domaines : la consommation d'eau, l'éclairage et le chauffage pour les différentes installations sportives mentionnées ci-dessous. Tous les travaux seront terminés d'ici à la fin de l'année.

Le coût de la mise en œuvre total de la demande (matériel et installation) est de CHF 160'000.- HT. Le programme équi watt (ainsi que le programme bâtiment) soutient ce type de mesures, une subvention de CHF 38'000.- contribuera au financement des travaux.

Le temps de retour sur investissement moyen est inférieur à cinq ans, grâce à une réduction annuelle d'environ CHF 25'400.- HT. Cela signifie que dès la 4<sup>e</sup> année, le Service des sports réalisera une économie financière en plus des économies énergétiques. Le temps de retour sur investissement pourrait être davantage raccourci si le prix de l'énergie venait à augmenter dès cet hiver.

#### Amélioration de l'efficacité énergétique des douches pour les piscines de Bellerive, Mon-Repos, Vallée de la jeunesse et Montchoisi, pour les vestiaires sportifs de Mauvernay et pour le tennis de Montchoisi

Les douches murales équipant les installations sportives présentent un potentiel d'économies d'énergie important et simple à réaliser. En effet, les points de soutirage peuvent être équipés de diffuseurs économiques qui réduisent le débit de manière considérable (entre 10 et 40%, selon le type de point de soutirage en place), tout en offrant un confort équivalant à l'utilisateur.

Un test de ces dispositifs a été réalisé durant l'été 2019 sur huit douches de la piscine de Bellerive, puis 44 têtes de douches ont été installées à la piscine de Mon-Repos. Les utilisateurs, dont l'avis a été récolté par une enquête de satisfaction, ont donné un retour positif quant au confort proposé par ces douches économiques. Le projet a permis des économies d'eau et d'énergie, présentant un temps de retour sur investissement inférieur à quatre ans dans le premier cas et d'environ un an dans le deuxième cas.

Les piscines et installations sportives mentionnées ci-dessus ont été choisies pour le déploiement de ce système suite aux succès précédents. Elles comportent au total 112 douches, dont le débit actuel engendre des consommations d'eau et d'énergie respectives de 6'000 m<sup>3</sup>/an et de 200 MWh/an. Au niveau des charges, cela représente un peu plus de CHF 43'000.- HT /an (consommation d'eau, assainissement des eaux usées et consommation d'énergie). La réduction du débit permettra des économies d'eau et de chaleur d'environ 40%.

Il est prévu de terminer les travaux dans le courant du deuxième semestre 2022.

#### Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage du bâtiment de Mauvernay et de la piscine de Montchoisi

Suite à un audit d'équiwatt, l'éclairage existant de ces bâtiments sera remplacé par du LED. La consommation électrique annuelle totale représente environ 19'000 kWh/an. Les interventions prévues permettront de la réduire au moins de moitié grâce au remplacement d'environ 280 luminaires.

#### Amélioration de l'efficacité énergétique du système de diffusion du chauffage du bâtiment de Mauvernay

La chaudière à pellet a été installée en 2017, utilisée uniquement pour assurer la production d'eau chaude sanitaire (ECS). Le chauffage des locaux est assuré par deux aérochauffeurs électriques datant de la construction du bâtiment et désormais interdits par la loi vaudoise sur l'énergie. Ils s'enclenchent lorsque la température de consigne n'est plus assurée. Equiwatt, en collaboration avec une entreprise spécialisée, prévoit la création d'un réseau hydraulique raccordé sur la chaudière à pellet et la mise en place de plafonds rayonnants, en remplacement des aérochauffeurs électriques. Le coût du kWh produit sera nettement inférieur.

Les besoins de chaleur pour le chauffage représentent 42'800 kWh/an. Une fois adapté, la part d'énergie primaire renouvelable passera de 27% à 80%.

#### Economies d'énergie

Ces rénovations énergétiques permettront d'économiser chaque année 2'200 m<sup>3</sup> d'eau, 90 MWh thermiques et 11'000 kWh électriques.

#### Diverses interventions et réparations – installations sportives

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3810.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 567'200.-	CHF 0.-	CHF 102'100.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF 12'876'100.-	CHF 0.-	CHF -70'000.-

#### Piscine de Bellerive

Une pompe de relevage des eaux usées sise à proximité du local dit de la Vigie a été remplacée. Cette pompe est indispensable pour l'évacuation des eaux usées du local utilisé par notre personnel de surveillance. Coût des travaux : CHF 5'700.-.

#### Patinoire de Montchoisi

Afin de répondre aux exigences liées à la sécurité de nos installations de production de froid pour la patinoire, le Service des sports a dû remplacer un servomoteur sur l'installation de ventilation des locaux techniques. Coût des travaux : CHF 7'000.-.

Afin de répondre aux exigences sanitaires, le Service des sports a également effectué le changement complet de la production de froid des chambres froides du restaurant. Coût des travaux non-prévus au budget : CHF 15'600.-.

#### Stade Olympique de la Pontaise

Une pompe de circulation du chauffage sous les tribunes sud est tombée en panne et a dû être changée pour CHF 2'300.-. Défectueux, le système de sonorisation du stade a été réparé pour un total de CHF 12'500.-. Suite à une panne, les projecteurs d'éclairage sur le toit des tribunes ont été réparés pour CHF 2'500.-.

#### Centre sportif de la Tuilière

Le tableau de commande de l'arrosage automatique des terrains de football a lâché et a dû être remplacé pour un montant de CHF 9'500.-.

Centre sportif de Chavannes

Suite à une fuite, le boiler du vestiaire du personnel a été changé pour un montant de CHF 3'000.-.

Stade Samaranch à Vidy

Suite à de multiples pannes, le tableau de commande de la pompe de relevage a été remplacé pour un montant de CHF 3'000.-.

Terrain synthétique de football à Vidy

Le tableau électrique de l'éclairage du terrain synthétique a été endommagé suite à un dysfonctionnement. Un remplacement de diverses pièces électriques a été entrepris pour un montant de CHF 6'000.-.

Bureaux administratifs du Service des sports (stade de la Pontaise)

Une pompe de circulation sur le système de chauffage des bureaux administratifs a dû être remplacée au printemps. Coût des travaux : CHF 3'500.-.

Centre sportif de la Vallée de la Jeunesse

Afin de pouvoir garantir un taux d'humidité adéquat pour le parquet en bois de la salle omnisports, le service a dû entreprendre de gros travaux de maintenance sur les trois humidificateurs en activité dans le bâtiment. Cette maintenance non-budgétisée a été effectuée pour un coût de CHF 8'000.-.

Un moteur du système de ventilation de la salle omnisports a également dû être changé afin de garantir le bon fonctionnement de l'installation. Ces travaux ont coûté CHF 2'500.-.

Tennis du Stade-Lausanne à Vidy

Suite à une panne, le compresseur et le condenseur de la chambre froide du restaurant ont été remplacés pour un total de CHF 9'500.-. De plus, suite à des pannes répétées, les équipements électriques (disjoncteurs et selfs) ont été remplacés sur divers mâts d'éclairage pour un total de CHF 4'500.-.

Pétanque Boule d'Or

Suite à une fuite, le boiler du club house a été remplacé pour un montant de CHF 3'000.-.

Port de Vidy

Suite à une panne sur le système éclairage du hangar B, les travaux de réparation ont été effectués pour CHF 4'000.-.

Demande et compensation

Vu ce qui précède et dès lors que le budget du Service des sports pour l'année en cours ne comprend pas les montants nécessaires à absorber les coûts de ces interventions imprévisibles, l'octroi d'un crédit supplémentaire global de CHF 102'100.- s'avère nécessaire.

Il est proposé de compenser partiellement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 70'000.-, sur la nature 365 : subventions à des institutions et plus précisément la rubrique 3810.365 - Fédérations sportives internationales – Aide à l'installation.

Création de la fondation « Lausanne Capitale olympique » afin d'optimiser les prestations Ville et Canton en matière de promotion du sport international

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3810.365	Subventions à des institutions	CHF 12'876'100.-	CHF 0.-	<b>CHF 125'000.-</b>
3810.439	Autres recettes	CHF -258'900.-	CHF 0.-	<b>CHF -125'000.-</b>

Préambule

A la fin des années quatre-vingt, la Municipalité a décidé de mener une politique volontariste dans le domaine du sport international, afin de faire en sorte que Lausanne, Capitale Olympique accueille le siège de nombreuses fédérations et organisations, ainsi que des manifestations et des congrès sportifs internationaux. Une unité « sport international » fut notamment créée au sein du Service des sports. Dès le début des années 2000, l'Etat de Vaud décida d'appuyer la Ville de Lausanne. Une collaboration intense fut mise sur pied entre le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) et le Service des sports de la ville de Lausanne (SPORTS).

Cette politique publique et cette collaboration ont été efficaces puisque le Canton de Vaud abrite désormais le siège de près de 60 fédérations sportives internationales (contre 32 en 2000), dont une cinquantaine à Lausanne, et que ces dernières sont pourvoyeuses de plus de 2'000 places de travail à plein temps (contre 1'200 en 2011), dont près de 1'000 places pour Lausanne.

Une étude de l'Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS), publiée cette année, a calculé que la présence des fédérations sportives internationales sur sol vaudois induit un impact économique annuel de CHF 870 millions de francs pour le Canton, dont CHF 550 millions pour Lausanne.

La politique publique conjointe de la Ville et du Canton en matière de sport international porte donc ses fruits. Toutefois, cette organisation pourrait être encore plus efficiente. En effet, certaines tâches sont partagées et d'autres sont réparties entre les services des sports de la Ville et du Canton. Cela implique un très grand nombre de séances de coordination entre des collaborateurs·trice·s qui se trouvent d'une part au nord de Lausanne (SEPS) et d'autre part à la Maison du Sport International (SPORTS).

Sur la base de ce constat, la Direction des sports et de la cohésion sociale (Ville) et le Département de l'économie, de l'innovation et du sport du Canton de Vaud ont proposé de regrouper leur personnel en charge de la politique du sport international au sein de la fondation « Lausanne Capitale olympique », qui vient d'être créée et qui débutera ses activités le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Afin de financer les activités de cette fondation, la Ville et le Canton octroieront une subvention annuelle de base de CHF 125'000.-. Pour Lausanne, cette subvention proviendra de la réaffectation de la subvention du Cluster sport international (« Thinksport »). Ce montant sera complété par les budgets respectifs des services des sports de la Ville et du Canton affectés au sport international.

#### Demande

En 2022, sur un montant de CHF 230'000.-, constituant l'apport financier de la Ville de Lausanne au profit de la fondation « Lausanne Capitale olympique », CHF 125'000.- ne figurent pas au budget de fonctionnement du Service des sports, mais à celui du Secrétariat municipal.

Si, dès 2023, ce montant figurera de manière pérenne au budget de fonctionnement du Service des sports, il importe, pour l'année en cours et de manière à régulariser les opérations, que ce montant soit affecté au Service des sports.

Au vu de ce qui précède et afin de respecter les règles comptables, le Service des sports sollicite un crédit supplémentaire 2<sup>e</sup> série de CHF 125'000. -, intégralement compensé par le montant d'égale valeur inscrit au budget de fonctionnement du Secrétariat municipal comme subvention « ThinkSport » ainsi que le financement y relatif par le fonds du développement durable (FDD).

Voir aussi sous Culture et développement urbain 1110 « Secrétariat général »

### **3922 Unités prestations**

#### Hébergement d'urgence pour populations spécifiques

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
3922.301	Traitements	CHF 24'359'500.-	CHF 0.-	<b>CHF 53'600.-</b>
3922.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 2'281'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 5'200.-</b>
3922.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 3'321'200.-	CHF 0.-	<b>CHF 2'000.-</b>
3922.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 71'700.-	CHF 0.-	<b>CHF 15'000.-</b>
3922.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 1'483'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 36'100.-</b>
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 359'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 3'000.-</b>
3922.439	Autres recettes	CHF -173'000.-	CHF 0.-	<b>CHF -14'700.-</b>

Afin de permettre le relogement de personnes en situation précaire, le Service des gérances (GER) et la société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) ont mis à disposition du Service social Lausanne (SSL) plusieurs appartements et studios avec un contrat de prêt à usage, à l'avenue César-Roux 5 et à la rue de la Borde 47, respectivement.

Ce projet engendre des coûts d'exploitation des appartements ainsi que d'ameublement et de réparations.

Une permanence sociale a été mise en place et pour ce faire, un engagement d'une auxiliaire à 0.7 ept du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2022 a été effectué.

Pour les personnes avec un emploi, il est prévu le paiement d'une contribution aux frais de logement de CHF 150.- par mois.

Le SSL ne disposant d'aucun budget pour ces frais, le coût total est compensé par une non-dépense sur la subvention.

Dans un deuxième temps, une demande a été adressée auprès du Canton le 20 juillet 2022 pour négocier une validation de ce type d'hébergement d'urgence pour les populations spécifiques et une prise en charge financière par le Canton.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles »

#### Nettoyage des logements sociaux à St-Martin 16

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.	
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	359'000.-	CHF	0.-	<b>CHF 34'400.-</b>
3922.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	7'908'800.-	CHF	0.-	<b>CHF -34'400.-</b>

Lors de l'établissement du bail à loyer des appartements sociaux de St-Martin 16, il a été stipulé qu'une déduction de loyer de CHF 34'400.- serait accordée au Service social Lausanne. En contrepartie, le Service social Lausanne assume entièrement les frais de nettoyages des locaux.

Cette information étant arrivée après l'élaboration du budget, il s'agit de transférer le budget prévu pour les loyers afin de prendre en charge les coûts de nettoyage.

#### Sécurité à l'espace de consommation sécurisé (ECS)

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.	
3922.318	Autres prestations tiers	CHF	808'900.-	CHF	0.-	<b>CHF 18'000.-</b>

Conformément à la volonté municipale d'internaliser certaines tâches de sécurité dévolues à des entreprises privées, le service de sécurité de l'espace de consommation sécurisé (ECS) est, depuis son ouverture le 1<sup>er</sup> octobre 2018, assuré par des agents d'accueil et de sécurité (AAS). Les contrats d'auxiliaires des AAS sont arrivés à leur terme fin juin 2022.

Une analyse du besoin des effectifs et de l'organisation des AAS pour appliquer l'horaire actuel de l'ECS (11h-19h30) a été effectuée.

Le Service social Lausanne estime qu'il est nécessaire d'une part de maintenir un service de sécurité à l'ECS et d'autre part d'élargir l'horaire de leur présence pour couvrir les besoins de l'ensemble des prestations de la Fondation Accueil à Bas Seuil (ABS), soit une présence de 9h30 à 19h30.

Cet élargissement de l'horaire engendre un coût supplémentaire, de CHF 18'000.- pour six mois en 2022, qui sera entièrement compensé par un solde disponible sur le montant alloué à la Fondation ABS.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles »

### **3923 Subventions et aides individuelles**

#### Sécurité à l'espace de consommation sécurisé (ECS)

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.	
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	11'398'800.-	CHF	0.-	<b>CHF -18'000.-</b>

Voir détails sous 3922 « Unités prestations »

#### Hébergement d'urgence pour populations spécifiques

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.	
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	11'398'800.-	CHF	0.-	<b>CHF -100'200.-</b>

Voir détails sous 3922 « Unités prestations »

Subvention complémentaire de la DGEP à verser à la CIFEA

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.
3923.365	Subventions à des institutions	CHF	11'398'800.-	CHF	0.-	CHF 9'000.-
3923.461	Subvention du Canton	CHF	-1'969'700.-	CHF	0.-	CHF -9'000.-

La direction de l'enseignement post-obligatoire (DGEP) a augmenté sa contribution financière au dispositif de formation de la communauté d'intérêt pour la formation de base des adultes (CIFEA) de CHF 9'000.- dès l'exercice 2022.

Cette information étant arrivée après l'élaboration du budget il s'agit de transférer la subvention complémentaire 2022 afin de pouvoir la verser à la CIFEA.

**393 Service du travail****3934 Emploi Lausanne**SIMEL – Couverture des coûts de développement par le Service de l'emploi de l'Etat de Vaud

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.
3934.301	Traitements	CHF	5'345'100.-	CHF	0.-	CHF 147'400.-
3934.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	490'500.-	CHF	0.-	CHF 13'800.-
3934.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	738'700.-	CHF	0.-	CHF 22'000.-
3934.305	Assurance-accidents	CHF	15'300.-	CHF	0.-	CHF 400.-
3934.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	87'600.-	CHF	0.-	CHF 9'600.-
3934.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-6'211'400.-	CHF	0.-	CHF -193'200.-

Emploi Lausanne est une unité du Service du travail (ST) qui organise des mesures du marché du travail pour différents mandants, dont le principal est le Service de l'emploi du Canton de Vaud (SDE). La gestion administrative de personnes participantes aux différentes mesures organisées par Emploi Lausanne a été assurée pendant plus de 10 ans par un logiciel qui arrive, aujourd'hui, à la fin de sa vie d'exploitation.

Tablant sur les compétences internes existant à la Ville de Lausanne (SOI, SG SCS) et dans le cadre du programme 5D Multimédia d'Emploi Lausanne, le ST a décidé de lancer les travaux de développement informatique d'un nouveau logiciel de gestion appelé SIMEL. Afin d'assurer ce travail sur le long terme, Emploi Lausanne a eu recours aux disponibilités « salaires » de son budget de fonctionnement courant.

Poursuivant les buts combinés de mettre à disposition d'Emploi Lausanne un outil performant et adapté à son temps, ainsi que d'augmenter les compétences techniques de 5D Multimédia, le développement de SIMEL arrivera à son terme à fin 2022.

Dès 2023, Emploi Lausanne pourra accueillir des personnes en recherche d'emploi dans le cadre d'un nouvel atelier intégré au programme 5D. Cet atelier assurera le suivi de SIMEL et le développement d'autres applications dans un environnement technologique parfaitement en phase avec le marché du travail actuel.

De longues négociations avec le SDE ont permis d'obtenir de ce mandant principal une subvention exceptionnelle, au titre du développement, de CHF 193'200.-.

Aujourd'hui, le ST souhaite pouvoir réattribuer les disponibilités « salaires » engagées au développement et à la réorganisation en cours d'Emploi Lausanne. Les montants demandés devront permettre l'engagement d'auxiliaires dans les fonctions de conseiller-ère en insertion et de formateurs-trices. Ces personnes œuvreront à la réorganisation d'Emploi Lausanne, ainsi qu'au remplacement de collaborateurs et de collaboratrices absents pour cause de maladie de longue durée.

De même, le service souhaite pouvoir acquérir du matériel portable destiné aux participants du futur atelier qui réaliseront les modules nécessaires à la maintenance évolutive de ce logiciel. Cette demande de crédit supplémentaire 2<sup>e</sup> série est donc déposée dans ce but.

**4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE**

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		4510 Service des parcs et domaines	4900 Service du logement et des gérances	4910 Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements	-43'700	367'700	164'800	488'800
	303 Cotisations aux assurances sociales	-4'200	34'200	15'400	45'400
	304 Cotisations à la caisse de pensions	-3'500	9'100	8'300	13'900
	313 Marchandises	-35'000	15'500		-19'500
	314 Entretien des biens immobiliers		462'000		462'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			20'600	20'600
	317 Déplacements, débours, dédomm.			-7'600	-7'600
	318 Autres prestations de tiers	71'400		-13'000	58'400
	<b>Total des charges</b>	<b>-15'000</b>	<b>888'500</b>	<b>188'500</b>	<b>1'062'000</b>
	434 Redevances et prestations facturées		-81'700		-81'700
	436 Dédommagements de tiers		-15'500		-15'500
	438 Prestations facturées aux crédits d'investissements		-23'000		-23'000
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>-120'200</b>	<b>0</b>	<b>-120'200</b>
<b>TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE</b>	<b>-15'000</b>	<b>768'300</b>	<b>188'500</b>	<b>941'800</b>	
Page du préavis	page 20	page 21	page 22		

**4510 Service des parcs et domaines**

SOI – Mesures en faveur des jeunes – Augmentation du nombre d'apprenti·e·s

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4510.301	Traitements	CHF 26'363'200.-	CHF -34'800.-	CHF -13'700.-
4510.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 2'453'700.-	CHF -3'200.-	CHF -1'300.-

Voir détails sous 4910 « Service d'organisation et d'informatique »

SPADOM – Unité vignobles – Auxiliaires TerrEmploi Sàrl

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4510.301	Traitements	CHF 26'363'200.-	CHF -34'800.-	CHF -30'000.-
4510.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 2'453'700.-	CHF -3'200.-	CHF -2'900.-
4510.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 3'508'800.-	CHF -5'300.-	CHF -3'500.-
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'269'300.-	CHF 43'300.-	CHF 36'400.-

L'équipe viticole de La Côte fait l'objet d'une réorganisation temporaire. Durant cette période, l'Unité vignobles a dû faire appel à du personnel externe, ceci afin de maintenir la capacité de prestations nécessaire pour assurer les travaux viticoles.

Une personne, en qualité d'auxiliaire, a été dès lors recrutée auprès de la société fournissant au Service des parcs et domaines (SPADOM) les autres employés temporaires viticoles. Le coût est évalué à CHF 36'400.- pour sept mois depuis avril jusqu'à octobre 2022.

Ce crédit supplémentaire sera compensé par des économies de salaire réalisées durant cette période de réorganisation temporaire.

#### Unité Vignobles - distribution logistique des vins

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4510.313	Marchandises	CHF 2'329'800.-	CHF 0.-	CHF -35'000.-
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'269'300.-	CHF 43'300.-	CHF 35'000.-

Depuis fin 2020, un prestataire a été mandaté afin d'assurer le stockage et la livraison aux clients des vins des domaines de Lausanne.

Les coûts de transport sont actualisés mensuellement par le prestataire en fonction de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC). Par ailleurs, les ventes de vins auprès des particuliers continuent à se développer, ce qui engendre des frais de livraison plus élevés en raison d'un plus grand nombre de petits volumes, quand bien même dans certains cas ces frais sont refacturés aux clients.

Face à cette situation et compte tenu de la planification des ventes prévues sur les derniers mois de l'année, des coûts de transport supplémentaires estimés à CHF 35'000.- sont à prévoir.

Ce crédit supplémentaire sera compensé par des économies de matières sèches (bouteilles, cartons et étiquettes) sur la rubrique n° 4510.313.

#### **4900 Service du logement et des gérances**

##### GER – Service des gérances – Besoins en personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4900.301	Traitements	CHF 7'486'600.-	CHF 0.-	CHF 367'700.-
4900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 692'200.-	CHF 0.-	CHF 34'200.-
4900.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 894'600.-	CHF 0.-	CHF 9'100.-
4900.313	Marchandises	CHF 170'800.-	CHF 0.-	CHF 15'500.-
4900.434	Redevances et prestations facturées	CHF -5'843'200.-	CHF 0.-	CHF -81'700.-
4900.436	Dédommagements de tiers	CHF -144'000.-	CHF 0.-	CHF -15'500.-
4900.438	Prestations facturées aux crédits d'investissements	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -23'000.-

#### Personnel fixe de nettoyage

En raison de l'augmentation des surfaces à nettoyer, l'engagement d'un 0.8 ept de nettoyeur-euse-s a été nécessaire. Le coût de ce personnel supplémentaire (CHF 81'700.-) est entièrement compensé par la facturation de prestations à des tiers.

Charges traitement : CHF 81'700.-, Recettes engendrées CHF 81'700.-

#### Remplacement d'absences de longue durée

Afin d'assurer ses différentes missions et la bonne marche du service, le Service des gérances a été dans l'obligation de procéder à l'engagement de personnel sous contrat d'auxiliaire pour pallier les absences de longue durée maladie de plusieurs collaborateurs du service.

Charges traitement : CHF 262'300.-, Recettes engendrées CHF 0.-

Dans le même sens, le remplacement de deux collaboratrices en congé maternité, dont une a été arrêtée en raison de son enfant gravement malade, a nécessité l'engagement d'auxiliaires.

Une recette concomitante, d'environ CHF 15'500.-, sera enregistrée sous la rubrique 4900.436 « Dédommagements de tiers », au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation.

Maternité : Charges traitement : CHF 59'500.-, Recettes engendrées CHF 15'500.-

Paramétrage du nouvel ERP Abalmmo

Afin de soutenir l'équipe de la comptabilité du service dans le paramétrage des décomptes de chauffage et autres travaux comptables sur le nouvel ERP de gestion immobilier du service, l'engagement d'un-e auxiliaire pendant six mois, dès le 1er septembre 2022, au prorata pour 2022, dont le coût sera pris en charge par le crédit d'investissement lié à ce projet, a été validé. Une recette correspondante sera enregistrée dans le compte n° 4900.438 « Prestations facturées aux crédits d'investissements ».

Charges traitement : CHF 23'000.-, Recettes engendrées CHF 23'000.-

GER – Service des gérances - Inondations au Centre de vie enfantine des Bergières et au Planemard

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.	
4900.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	6'636'900.-	CHF	0.-	CHF	462'000.-

Centre de vie enfantine des Bergières

Au mois de mars 2022, une importante fuite sur l'installation de chauffage au CVE des Bergières a nécessité des travaux urgents afin de localiser ladite fuite. Le chauffage du rez supérieur a dû être mis hors service et l'évacuation immédiate de 80% du bâtiment Bergières 44 a été nécessaire. Les prestations d'accueil des 154 enfants au CVE ont pu être maintenues par diverses répartitions des enfants en plusieurs lieux et enfin par la délocalisation de la garderie à l'EMS Recordon loué à la Fondation asile des aveugles jusqu'en septembre 2022. Après de nombreux sondages, une nouvelle ceinture de distribution des radiateurs du rez inférieur et rez supérieur a été recommandée. Au vu de l'urgence, ces travaux conséquents ont été engagés par le Service des gérances. Par ailleurs, plusieurs meubles de la garderie ont été endommagés, soit par les dégâts d'eau, soit par les multiples déménagements et doivent être remplacés. Des travaux de peinture des espaces, de menuiserie et caches pour les radiateurs, tablettes de fenêtres et autres ont aussi dû être faits. Les coûts de réparation des locaux et jardin, les frais de relocalisation et de remplacement du matériel se montent à CHF 692'000.-. Le sinistre a été annoncé à l'ECA et une indemnisation est probable, vraisemblablement en 2023, une fois les décomptes finaux bouclés.

Le Planemard

En novembre 2021, une fuite sur l'installation des conduites de chauffage a été constatée dans l'appartement d'un éducateur. Lors des travaux de recherche de cette fuite, il a été constaté une dégradation importante des conduites de chauffage, non isolées, dans les dalles de la salle de bain ainsi que de la dalle de la cuisine. Après une analyse amiante des colles de carrelage de la salle de bain et de la cuisine, le Service des gérances a dû entreprendre des travaux complet de désamiantage de ces deux locaux impliquant la remise à neuf des conduites de chauffage ainsi que des appareils sanitaire et du meuble de la cuisine. Le montant total de ces travaux s'élève à CHF 66'000.-.

Les frais occasionnés par ces deux sinistres font l'objet de la présente de demande de crédit supplémentaire pour un montant de CHF 758'000.-.

Voir aussi sous 5900 « Lieux d'accueil de jour municipaux »

**4910 Service d'organisation et d'informatique**SOI – Mesures en faveur des jeunes – Augmentation du nombre d'apprenti·e·s

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.	
4910.301	Traitements	CHF	11'522'500.-	CHF	107'400.-	CHF	13'700.-
4910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	1'076'600.-	CHF	10'100.-	CHF	1'300.-

En 2021, la Municipalité ayant souhaité encourager l'offre des postes d'apprentissage, le SOI a mis au concours quatre postes complémentaires. Le coût supplémentaire de cette opération est estimé à CHF 15'000.- montant entièrement compensé intra Direction LEA par un transfert du budget du Service des parcs et domaines pour la période d'août à décembre 2022.

Voir aussi sous 4510 « Service des parcs et domaines »

SOI – Augmentation du budget salaire des fixes et des auxiliaires

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4910.301	Traitements	CHF 11'522'500.-	CHF 107'400.-	<b>CHF 151'100.-</b>
4910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 1'076'600.-	CHF 10'100.-	<b>CHF 14'100.-</b>
4910.304	Cotisations à la caisse de pension	CHF 1'689'000.-	CHF 4'400.-	<b>CHF 8'300.-</b>

Le Service organisation et informatique (SOI) doit faire face à l'absence de plusieurs collaborateurs en arrêt maladie longue durée. Afin d'assurer ses missions et la bonne marche du service, il a été dans l'obligation de procéder à des sur-occupations de postes par du personnel auxiliaire ainsi que par une ressource en contrat fixe occasionnant une dépense supplémentaire non budgétée de CHF 163'200.- pour le deuxième semestre 2022. Cette situation, déjà présente au 1<sup>er</sup> semestre, avait fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire – Préavis N° 2022/12.

Par ailleurs, l'augmentation du salaire des auxiliaires ainsi que de l'indemnité annuelle des formateurs·trices d'apprentissage, intervenues respectivement au 1<sup>er</sup> mars 2022 (IARPAC 81.04) et au 2 juin 2022 (IARPAC 40.24), ont impacté le budget du SOI à hauteur de CHF 10'300.-

SOI – Mise en conformité et remplacement du système de régulation de la ventilation

		<b>Budget</b>	<b>Crédit suppl. 1<sup>re</sup> série</b>	<b>Crédit suppl.</b>
4910.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	CHF 508'700.-	CHF 0.-	<b>CHF 20'600.-</b>
4910.317	Déplacements, débours, dédommagements	CHF 20'000.-	CHF 0.-	<b>CHF -7'600.-</b>
4910.318	Autres prestations de tiers	CHF 4'038'800.-	CHF 28'000.-	<b>CHF -13'000.-</b>

Le système de régulation de la ventilation des locaux du SOI, situé à l'avenue de Sévelin 46, est âgé de plus de 30 ans et parvenu en bout de course. Plusieurs bureaux n'en bénéficient plus et il n'est plus possible de trouver des pièces détachées. Afin de bénéficier de cette ventilation en mode automatisé, ce système de régulation doit être remplacé.

## 5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

	SERVICES							TOTAL PAR NATURE
	5010 Administration du service et institutions subventionnées	5011 Accueil vacances	5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	5421 Office dentaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	
301 Traitements			143'500		820'000			963'500
303 Cotisations aux assurances sociales			15'300		76'800			92'100
305 Assurance-accidents					2'400			2'400
311 Achats d'objets mobiliers et d'installations						50'000		50'000
312 Eau, énergie et chauffage							8'000	8'000
313 Marchandises				-35'000				-35'000
314 Entretien des biens immobiliers					235'000	156'900		391'900
316 Loyers et redevances d'utilisation						77'100	45'700	122'800
318 Autres prestations de tiers		65'000				12'000	-53'700	23'300
365 Subventions à des institutions	90'000						-65'000	25'000
366 Aides individuelles				-12'200				-12'200
<b>Total des charges</b>	<b>90'000</b>	<b>65'000</b>	<b>158'800</b>	<b>-47'200</b>	<b>1'134'200</b>	<b>296'000</b>	<b>-65'000</b>	<b>1'631'800</b>
439 Autres recettes	-90'000							-90'000
451 Participation du Canton aux charges			-103'800		-262'400			-366'200
<b>Total des revenus</b>	<b>-90'000</b>	<b>0</b>	<b>-103'800</b>	<b>0</b>	<b>-262'400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-456'200</b>
<b>TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS</b>	<b>0</b>	<b>65'000</b>	<b>55'000</b>	<b>-47'200</b>	<b>871'800</b>	<b>296'000</b>	<b>-65'000</b>	<b>1'175'600</b>
Page du préavis	page 24	page 25	page 25	page 26	page 26	page 27	page 27	

### 501 Secrétariat général

#### 5010 Administration du service et institutions subventionnées

Rénovation de la Cabane de Luan remboursée par le Fonds du développement durable en faveur des élèves de l'établissement scolaire de Béthusy

	Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5010.365	Subventions à des institutions	CHF 13'355'900.-	CHF 0.-
5010.439	Autres recettes	CHF -110'200.-	CHF -90'000.-

Le Fonds du sport du collège cantonal de Béthusy avec le concours de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) a fait une demande de subvention au Fonds du développement durable (FDD) pour rénover la Cabane de Luan qui accueillera des écoliers lausannois lors de séjours et de camps scolaires ainsi qu'avec une priorisation de mise à disposition durant les vacances scolaires pour les camps de vacances des enfants lausannois.

Il s'agit de rénover une cabane de montagne qui accueille des jeunes des écoles de Lausanne, des familles et des associations depuis 70 ans. Elle a toujours été un lieu de rencontre et de partage pour faire découvrir la nature aux jeunes de la ville. Elle est devenue un centre de formation pour l'éducation au développement durable et pour l'éducation à l'environnement. Une fondation, liée au Collège classique cantonal d'abord puis à l'Enseignement de promotion scolaire (EPS) Béthusy, gère la cabane depuis 1951 et construit sa durabilité sur des valeurs fortes qui font écho aux conditions de soutien du FDD.

### 5011 Accueil vacances

#### Transfert de prestations d'accueil

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5011.318	Autres prestations de tiers	CHF 403'700.-	CHF 0.-	<b>CHF 65'000.-</b>

Depuis plus de 15 ans, la Maison de l'enfance du Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) organise pendant les vacances scolaires d'été et d'automne, des centres aérés à la Vallée de la jeunesse, à Sauvabelin ou aux Saugealles ainsi qu'à Rovéréaz en collaboration avec la Fondation de l'Espace des inventions (FEDI) pour les contenus d'éveil scientifique. Ces prestations d'accueil à la semaine sont financées par la subvention au CVAJ inscrite au budget du Service de la petite enfance (SPE).

Compte tenu de l'expertise accrue de l'Espace des inventions dans la conception et l'organisation des centres aérés et vu l'intérêt des familles pour les activités d'éveil scientifique, le Secrétariat général EJQ (SGEJQ), souhaite confier à la Fondation de l'Espace des inventions la mise en œuvre de l'ensemble des prestations d'accueil déjà existantes sur les sites susmentionnés. Ce regroupement permettrait aussi d'en améliorer la lisibilité pour les usagers et d'en simplifier l'administration.

En effet, toute la gestion administrative pour les camps du CVAJ est déjà assurée par l'Espace des inventions, y compris l'engagement du personnel.

Cette demande de crédit supplémentaire compensé consiste en un transfert de ressources financières dévolues à une prestation déjà existante exécutée par le CVAJ à la FEDI qui reprendrait ces prestations.

D'un point de vue comptable et pour une meilleure visibilité dans la gestion financière des prestations, le SGEJQ propose que le montant qui était versé au CVAJ sous la forme d'une subvention soit transféré à la FEDI sous la forme d'un montant correspondant à l'achat de places d'accueil.

Ainsi, en accord avec le CVAJ, la FEDI et le SPE, le SGEJQ propose de transférer le montant de CHF 65'000.- pour financer les places d'accueil du centre aéré.

Voir aussi sous 5901 « Institutions subventionnées »

### 541 Service de psychologie scolaire

#### 5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

##### Augmentation des dépenses de personnel

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5410.301	Traitements	CHF 5'717'900.-	CHF 0.-	<b>CHF 143'500.-</b>
5410.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 535'200.-	CHF 0.-	<b>CHF 15'300.-</b>
5410.451	Participation du Canton aux charges	CHF -6'633'600.-	CHF 0.-	<b>CHF -103'800.-</b>

Le Service de psychologie scolaire a connu cette année 2022 plusieurs événements qui ont un impact sur les comptes.

Le Canton dont lequel le service est lié par une convention pour les prestations de psychologie scolaire, a décidé un paiement exceptionnel d'heures de psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire (PPLS) (budget de l'Etat spécialement dédié pour ceci lié au COVID 19 et au soutien extra aux personnes en difficulté psychologique).

De plus, il a été nécessaire de remplacer plusieurs collaborateurs-trices (assistant-e-s sociaux scolaires) de longue durée malade.

Les frais supplémentaires en lien avec les prestations PPLS seront pris en charge par le Canton dans le cadre de la convention. Le coût des assistant·e·s sociaux·es scolaires est 100% à la charge de la Ville, contrairement aux professionnels PPLS.

## 542 Service de santé et prévention

### 5421 Office dentaire

Cabinet d'orthodontie de Montbenon – Remplacement de deux Units dentaires

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5421.313	Marchandises	CHF 169'500.-	CHF 0.-	CHF -35'000.-
5421.366	Aides individuelles	CHF 100'000.-	CHF 0.-	CHF -12'200.-

Voir détails sous B. Autorisations d'achats sous rubrique « Office dentaire »

## 5800 Ecoles primaires et secondaires

Accueil parascolaire

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5800.301	Traitements	CHF 37'165'400.-	CHF 0.-	CHF 820'000.-
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 3'512'400.-	CHF 0.-	CHF 76'800.-
5800.305	Assurance-accidents	CHF 100'700.-	CHF 0.-	CHF 2'400.-
5800.451	Participation du canton aux charges	CHF -9'918'800.-	CHF -340'000.-	CHF -262'400.-

L'objet de ce crédit supplémentaire net de CHF 636'800.- vise à allouer au Service des écoles et du parascolaire (SEP) les moyens nécessaires en termes d'encadrement pour maintenir l'offre actuelle en places d'accueil parascolaire (remplacements) et assurer l'augmentation nécessaire pour faire face à la demande de la rentrée scolaire 2022.

Pour rappel, le cadre de référence édicté l'Établissement intercantonal pour l'accueil collectif parascolaire (EIAP) impose un taux d'encadrement nécessaire à la prise en charge des enfants en parascolaire, tout au long du temps d'accueil, et l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE), chargé de la surveillance du dispositif peut retirer à une structure son autorisation d'exploiter si les conditions cadres ne sont pas remplies.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de places implique non seulement un accroissement du nombre de personnes engagées (selon le ratio d'un adulte pour 12 enfants) mais également une augmentation des dépenses sur le compte du personnel de remplacement puisque la moindre absence doit être remplacée. Or, ce budget est difficile à évaluer, en raison de la difficile anticipation qu'il suppose. Une étude est en cours à cet égard, en collaboration avec le Service du personnel (SPEL).

La dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires sur la rubrique « Participation du Canton aux charges – 5800.451 », par la participation de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) aux charges salariales éducatives de 32%, soit CHF 262'400.-.

Collège de l'Elysée fuite sur le réseau de chauffage.

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 6'224'400.-	CHF 653'000.-	CHF 235'000.-

Le site scolaire de l'Elysée comprend une centrale de chauffage située sous l'aula. Cette installation alimentée par 2 chaudières à gaz assure la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour le complexe scolaire et les lieux publics du quartier (Piscine, temple de Croix d'Ouchy).

Le service réseau des SIL en charge de la gestion technique a signalé, fin juillet, au service des écoles et du parascolaire une fuite importante sur ce réseau secondaire de ces bâtiments. Les pertes sont estimées à 1000 l. par jour.

Le service réseau des SIL a engagé rapidement une recherche afin de pouvoir déterminer sur quel bâtiment se situait cette déperdition. Suite à ces recherches, des fuites importantes ont été situées après le collecteur de retour de la sous-station du groupe inférieur de l'Elysée.

Quatre circuits ont pu être fermés pour pallier ces pertes et actuellement ce groupe ne peut plus être alimenté. Dans cette situation, deux actions doivent être engagées.

La première mesure urgente implique la création d'un nouvel échangeur sur la sous-station avec un remplissage automatique, ce pontage permettra de garantir le chauffage des classes du groupe inférieur. Cette première intervention est devisée à CHF 35'000.- comprenant : des travaux de chauffagiste de maçonnerie, et d'installation électrique.

La deuxième mesure nécessite un repérage par caméra thermique de la zone de fuite. Cette observation permettra de situer les fuites sur cette zone, longue de 240 m et enterrée dans la parcelle scolaire. Les travaux d'excavation, le remplacement des tuyaux vraisemblablement corrodés, avec la remise en état du terrain après travaux constituent l'aboutissement de la réparation.

A ce jour il est impossible de chiffrer avec précision le coût de cette 2<sup>ème</sup> intervention, qui pourrait osciller entre CHF 100'000.- à CHF 200'000.-. La confirmation d'un montant réaliste est possible après les investigations proposées ci-dessus. Elles seront engagées avec l'appui du service SIL.

Dans l'intervalle il est indispensable de pouvoir engager rapidement la première mesure afin d'assurer le chauffage des locaux dès la reprise de la saison de chauffe.

## **590 Service de la petite enfance (SPE)**

### **5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

GER – Service des gérances - Inondations au Centre de vie enfantine des Bergières et au Planemard

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 448'100.-	CHF 0.-	<b>CHF 50'000.-</b>
5900.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 134'900.-	CHF 0.-	<b>CHF 156'900.-</b>
5900.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 2'173'500.-	CHF 0.-	<b>CHF 77'100.-</b>
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'359'900.-	CHF 0.-	<b>CHF 12'000.-</b>

Voir détails sous 4900 « Service du logement et des gérances »

### **5901 Institutions subventionnées**

Prise en charge du bail à loyer du CVE Grattapaille par le Service de la petite enfance

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5901.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 116'700.-	CHF 0.-	<b>CHF 8'000.-</b>
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'483'600.-	CHF 0.-	<b>CHF 45'700.-</b>
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 29'079'300.-	CHF 0.-	<b>CHF -53'700.-</b>

La garderie Grattapaille, structure privée subventionnée, s'est agrandie avec l'ouverture en août 2022 d'une nouvelle antenne de 29 places sise au ch. de Pierrefleur 88. Le bail à loyer est pris en charge par le Service de la petite enfance (SPE) et les locaux mis à disposition de Grattapaille. Cependant la couverture de déficit, telle que budgétisée, inclut les charges locatives. L'objet du présent crédit supplémentaire consiste à transférer la charge locative pour la période juillet – décembre 2022, d'un montant de CHF 53'700.-, des prestations de tiers budgétisées en faveur de Grattapaille pour l'imputer aux comptes de loyer et charges à acquitter par le SPE.

Transfert de prestations d'accueil

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
5901.365	Subventions à des institutions	CHF 1'943'600.-	CHF 0.-	<b>CHF -65'000.-</b>

Voir détails sous 5011 « Accueil vacances »

## 6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES	
		6920 Service des routes et de la mobilité	TOTAL PAR NATURE
NATURE	365 Subventions à des institutions	70'000	70'000
	<b>Total des charges</b>	<b>70'000</b>	<b>70'000</b>
	<b>Total des revenus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL FINANCES ET MOBILITE</b>	<b>70'000</b>	<b>70'000</b>
Page du préavis		page 28	

### 691 Service du personnel

### 6920 Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics

Couverture du déficit du Parking-Relais de Vennes

		Budget		Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série		Crédit suppl.	
6920.365	Subvention à des institutions	CHF	396'600.-	CHF	0.-	CHF	70'000.-

Le Parking-relais de Vennes est tributaire notamment des clientes et clients qui parquent leur véhicule au sein de ce parking avant de se rendre en direction du centre-ville de Lausanne ainsi que des visiteuses et visiteurs du complexe Aquatis. L'héritage de la pandémie, notamment la mise en œuvre du télétravail, a impacté l'utilisation du parking-relais.

La Ville octroie par le biais du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics une subvention au parking relais en prenant en charge son déficit d'exploitation annuel. Selon les dernières projections de la fréquentation du parking, il y aurait un dépassement de la couverture de déficit d'environ CHF 70'000.-.

La présente demande de crédit supplémentaire porte ainsi sur un montant de CHF 70'000.-.

## 7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		7230 Service production	7260 Secrétariat général		
Nature	310	Imprimés et fournitures de bureau		-1'900	-1'900
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	-115'300	-57'300	-172'600
	313	Marchandises		25'000	25'000
	318	Autres prestations de tiers		-2'100	-2'100
	319	Impôts, taxes et frais divers		52'300	52'300
	<b>Total des charges</b>		<b>-115'300</b>	<b>16'000</b>	<b>-99'300</b>
	434	Redevances et prestations facturées		40'000	40'000
	439	Autres recettes		-76'000	-76'000
	460	Subventions de la Confédération	0	-5'000	-5'000
	<b>Total des revenus</b>		<b>0</b>	<b>-41'000</b>	<b>-41'000</b>
	<b>TOTAL SERVICES INDUSTRIELS</b>		<b>-115'300</b>	<b>-25'000</b>	<b>-140'300</b>
Page du préavis		page 29	page 29		

### 7230 Service production

Achat de groupes de secours pour palier aux pénuries d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7230.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 1'969'800.-	CHF -17200.-	CHF -115'300.-

Voir détails sous B. Autorisations d'achats sous rubrique 7230 « Service production »

### 7260 Secrétariat général

Modification du budget d'Equiwatt suite à la validation du préavis N° 2022/01

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7260.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF 93'900.-	CHF 0.-	CHF -1'900.-
7260.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 524'500.-	CHF 0.-	CHF -7'300.-
7260.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'935'700.-	CHF 0.-	CHF -2'100.-
7260.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 1'059'000.-	CHF 0.-	CHF 52'300.-
7260.434	Redevances et prestations facturées	CHF -4'779'700.-	CHF 0.-	CHF 40'000.-
7260.439	Autres recettes	CHF -5'739'000.-	CHF 0.-	CHF -76'000.-
7260.460	Subventions de la confédération	CHF -290'000.-	CHF 0.-	CHF -5'000.-

Suite à la validation du préavis N° 2022/01 le budget d'Equiwatt a entièrement été revu compte tenu des nouveaux objectifs du programme et du nouveau plan de financement.

Dans ces objectifs, se trouvent principalement la consolidation des offres actuelles du programme Equiwatt ainsi que l'intégration des thématiques élargies liées au Plan Climat. Il est également prévu

d'améliorer la sensibilisation de la population au domaine de l'efficacité énergétique avec des actions publicitaires. De plus, il est prévu de développer un plan de soutien dans le domaine de l'assainissement énergétique des bâtiments, dès 2022, en ciblant l'isolation thermique et la production de chaleur, tout en tenant compte des contraintes induites par tout assainissement, notamment en matière de hausses des loyers, de sorte à faciliter l'ensemble de la procédure.

Ceci entraîne une diminution des recettes facturées sous la nature 7260.434 et une augmentation du prélèvement dans le fonds FEE (rubrique 7260.439).

#### Achat de visserie pour le C-FOR

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7260.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 524'500.-	CHF 0.-	<b>CHF -25'000.-</b>
7260.313	Marchandises	CHF 41'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 25'000.-</b>

La nature 7260.313 enregistre l'achat de marchandises consommables telles que de la visserie en acier inox (tiges filetées, écrous, vis etc.) utilisée pour la fabrication des tiges de fixation des candélabres pour l'éclairage public (EP). Les coûts d'achats de ce type de marchandises ont augmenté en moyenne de 30% en 2022. Notre client, le Service achats et logistique de la Ville (SALV), pour ce type d'articles a également augmenté sa consommation et son volume de commande auprès du C-FOR avec des prévisions de commandes en hausse. Nous devons donc adapter le budget de la nature 7260.313 en rapport aux prévisions de commandes pour l'année 2022.

Cette augmentation de budget est compensée par une non dépense sur la nature 7260.311.

#### Acquisition de 22 PC portables pour les apprentis et apprenties du C-FOR

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7260.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 524'500.-	CHF 0.-	<b>CHF -25'000.-</b>

Voir détails sous B. Autorisations d'achats sous rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique »

\* \* \*

## B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	Directions				TOTAL PAR NATURE
	Sécurité et économie	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Services industriels	
Véhicules, machines et matériel	35'000	-53'000	47'200	115'300	<b>144'500</b>
Véhicules, machines et matériel - Recettes	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35'000</b>	<b>-53'000</b>	<b>47'200</b>	<b>115'300</b>	<b>144'500</b>
Page du préavis	page 31	page 31	page 32	page 32	

## 2. SECURITE ET ECONOMIE

### 2410 Corps de police

#### Remplacement d'une motocyclette accidentée

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
2410.1462	Autorisations d'achat	CHF 952'700.-	CHF 0.-	<b>CHF 35'000.-</b>

Une motocyclette du groupe spécialisé appartenant au Corps de police a été totalement endommagée lors d'un accident. Afin de maintenir une capacité opérationnelle complète, le Corps de police souhaite remplacer cette machine.

Le coût du véhicule à propulsion électrique à acquérir est de CHF 44'000.-. Le Fonds pour l'efficacité énergétique (FEE) prendra à sa charge CHF 9'000.-, consistant en la différence avec le coût d'un véhicule à propulsion thermique.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement sous rubrique 2410 « Corps de police »

### 250 Service de protection et sauvetage

#### Remplacement d'un élévateur à fourche par deux gerbeurs

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
250.1462	Autorisations d'achats	CHF 404'000.-	CHF 0.-	<b>CHF 35'000.-</b>
250.1462	Autorisations d'achats	CHF 404'000.-	CHF 0.-	<b>CHF -35'000.-</b>

Le Service de protection et sauvetage a acquis en mai 2002 un élévateur à fourche. Son remplacement a été prévu aux autorisations d'achats de l'année 2022. Toutefois, il s'avèrerait plus avantageux de remplacer ce véhicule par deux gerbeurs. Ceci aurait pour avantage :

- d'avoir un appareil dédié au site de la Vigie tandis que le second serait affecté à la caserne 2 à la rue de Genève ;
- le remplacement d'un moteur thermique au profit d'engins électriques, plus respectueux de l'environnement ;
- le véhicule thermique est parfois utilisé dans des bâtiments fermés (gaz d'échappement) ;
- ces gerbeurs ne nécessitent pas de permis spécifique ;
- les gerbeurs ne sont pas immatriculés.

## 4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

### 4910 Service d'organisation et d'informatique

#### Acquisition de 20 PC portables pour le Corps de police

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4910.1462	Autorisations d'achats informatiques	CHF 874'400.-	CHF 0.-	<b>CHF 21'000.-</b>

En raison de directives émanant de la Police cantonale, il n'est plus possible pour les policiers d'enregistrer des plaintes de manière scripturale. Afin d'éviter des recopies chronophages, il est prévu d'équiper les patrouilles d'ordinateurs portables afin d'enregistrer les plaintes en rue ou au domicile de victimes (10 pièces).

En outre plusieurs cadres ou spécialistes participant régulièrement à des séances hors de leur bureau ne sont pas encore dotés d'un tel équipement (6 pièces).

La réserve à disposition pour des prêts ponctuels doit également être réalimentée car elle a été consacrée à l'équipement des aspirants supplémentaires inscrits à l'école d'aspirants de Savatan (4 pièces).

Le Corps de police peut compenser ces acquisitions imprévues par des économies sur l'achat de matériel de télécommunication.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement sous rubrique 2410 « Corps de police »

Acquisition de 22 PC portables pour les apprentis et apprenties du C-FOR

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4910.1462	Autorisations d'achats informatiques	CHF 874'400.-	CHF 0.-	<b>CHF 25'000.-</b>

Jusqu'à maintenant, les apprentis et apprenties ne disposent pas de PC récolte et utilisent du matériel privé. Néanmoins, ces derniers et dernières ont de plus en plus besoin d'accéder à des ressources informatiques situées dans le réseau Récolte, avec la digitalisation croissante de l'enseignement. Afin d'éviter des problèmes liés à la sécurité informatique, le C-FOR aimerait équiper les apprentis et apprenties avec des PC "ville de Lausanne".

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement sous rubrique 7260 « Secrétariat général »

SOI – Acquisition d'équipement télécom

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
4910.1462	Autorisations d'achats informatiques	CHF 874'400.-	CHF 0.-	<b>CHF -99'000.-</b>

Voir détails sous C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif sous rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique »

**5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS****542 Service de santé et prévention****5421 Office dentaire**Cabinet d'orthodontie de Montbenon – Remplacement de deux Units dentaires

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
542.1462	Autorisations d'achats	CHF 0.-	CHF 0.-	<b>CHF 47'200.-</b>

Il s'agit du remplacement de deux Units dentaires pour le cabinet d'orthodontie de Montbenon. Acquises en 2003 et 2005, ces deux installations comportent des pièces défectueuses qui occasionnent des fuites. Les réparations ne peuvent malheureusement pas être effectuées car les éléments à remplacer ne sont plus fabriqués.

Dix Units dentaires sont répertoriés au sein de l'office dentaire du service de santé et prévention. Réparties dans sept cabinets dentaires et dans un cabinet d'orthodontie, ces installations ont été achetées de manière très échelonnée et leur durée de vie se révèle très variable. En effet, contrairement aux cabinets privés, ces Units ne fonctionnent que pendant les périodes scolaires.

L'achat de deux nouvelles installations engendre un coût unitaire de CHF 23'600.- soit une dépense totale de CHF 47'200.-.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement sous rubrique 5421 « Office dentaire »

**7. SERVICES INDUSTRIELS****7230 Service production**Achat de groupes de secours pour palier aux pénuries d'électricité

		Budget	Crédit suppl. 1 <sup>re</sup> série	Crédit suppl.
7230.146	Autorisations d'achats	CHF 0.-	CHF 17'200.-	<b>CHF 115'300.-</b>

Les impacts de la pénurie potentielle d'électricité ont été évalués pour le chauffage à distance et nous avons estimé que l'acquisition de groupes électrogènes était nécessaire pour garantir la sécurité et une partie des prestations.

Les réseaux de chauffage à distance fonctionnent avec de l'eau surchauffée à 175 degrés et 130 degrés. Pour que cette eau ne se vaporise pas en dégageant une grosse quantité d'énergie qui va générer des coups de béliers pouvant endommager les installations, nous souhaitons alimenter avec des groupes de secours les installations qui maintiennent la pression dans le réseau (système d'expansion).

D'autre part, les groupes électrogènes permettront également de faire transiter de l'énergie renouvelable de Tridel à travers une zone en coupure d'alimentation électrique afin de chauffer une zone sans coupure électrique. Ils permettront également de faire démarrer certaines chaudières, là où ils seront installés.

Cette augmentation de budget est compensée par une non dépense sur la nature 7230.311.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement sous rubrique 7230 « Service production »

\* \* \*

## C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### 4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

#### 4910 Service d'organisation et d'informatique

##### SOI – Acquisition d'équipement télécom

		Crédit voté		Crédit compl.	
4910.509.4608	Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023	CHF	11'487'000.-	CHF	99'000.-

Le Service d'organisation et d'informatique (SOI) doit faire face, en moins d'un an, à des augmentations importantes (42%) du prix des équipements télécom (essentiellement des switch et routeurs) ainsi que du matériel réseau des salles machines (prix multipliés par trois entre 2018 et 2022). Les équipements de matériels et matériel réseau actuels doivent être remplacés car ils sont obsolètes et ne sont plus supportés (plus de maintenance). Ils posent également des risques de sécurité.

Il est prévu de financer les acquisitions à travers le préavis N° 2018/56 « Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019- 2023 », mais les impacts financiers énoncés ci-dessus réduisent les capacités à les acquérir.

Afin de garantir la mise à disposition et le remplacement d'une partie de ces équipements et matériels, la solution suivante est proposée :

- augmentation de CHF 99'000.- du budget de ce préavis N° 2018/56, compte n° 4910.509.4608 ;
- compensée par une moindre utilisation du budget des Autorisations d'Achats informatiques 2022, compte n° 4910.1462.1.

Cette compensation est rendue possible par le renoncement de certaines acquisitions considérées comme moins prioritaires (solution de formation pour la Digital Academy) et également par le fait que certaines provisions ne peuvent pas se faire en mode achat, mais doivent être effectuées en mode « location » (outil d'architecture d'entreprise, licences Tableau, solution de tests de développement et applicatifs). Ces derniers besoins sont couverts en partie sur le budget de fonctionnement 2022 ou reportés en 2023, prenant en compte le fait que le montant annuel est inférieur aux montants provisionnés en termes d'achats. Le budget de fonctionnement 2022 sera respecté.

Voir aussi sous B. Autorisations d'achats sous rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique »

### 3. Impact sur le développement durable

Ce préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

### 4. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

### 5. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2022/31 de la Municipalité, du 13 octobre 2022 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2022, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
<b>A. Budget de fonctionnement</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 2 du préavis)	<u>4'737'900,00</u>	<u>-2'263'900,00</u>	<u>2'474'000,00</u>
		<i>Recettes</i>	
<b>B. Autorisations d'achats</b>			
Total des crédits supplémentaires (détail en page 30 du préavis)	<u>144'500,00</u>	<u>0,00</u>	<u>144'500,00</u>
		<i>Recettes d'investissement</i>	
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>			
Total des crédits complémentaires (détail en page 33 du préavis)	<u>99'000,00</u>	<u>0,00</u>	<u>99'000,00</u>

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter